

Ainsi, le bilan des opérations financées au titre du volet recherche du CPER s'établissait au 25 novembre 2010 à 36 projets, pour un coût global de 195,178 M€ avec, en particulier, un engagement de la Région à hauteur de 45,229 M€, de l'Etat à hauteur de 44,780 M€ et du FEDER à hauteur de 58,036 M€, les autres collectivités intervenant financièrement à hauteur de 27,674 M€.

Le dossier « **PRIMES : Pôle de Recherche pour l'Intégration de puissance, le Management de l'Energie et ses composants de Stockage** », est inscrit au CPER 2007-2013 au titre de l'article 1 du projet 1.

Ce projet est né de la volonté de pérenniser la collaboration public-privée en cours depuis 2001 au sein des laboratoires communs PEARL 1&2, entre la société ALSTOM, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, le CNRS, l'Université Paul Sabatier et l'Institut National Polytechnique de Toulouse.

PRIMES a pour objet d'installer à Tarbes une plateforme d'équipements publics en appui de projets de recherche partenariale publique-privée, sur les thématiques mécatronique de puissance et management des systèmes énergétiques. Ce faisant, la plateforme PRIMES élargit le champ d'investigation technologique et le périmètre des acteurs par rapport à PEARL. Les entreprises qui ont manifesté leur intérêt à utiliser les moyens de la plateforme se sont regroupées au sein de l'association PRIMES, qui compte parmi ces membres cotisants déclarés : ALSTOM Transport, EADS Airbus, SAFRAN-HISPANO-SUIZA, THALES Avionics Electrical Systems, CIRTEM, BOOSTEC, EPSILON Groupe Alcen, La Société des Céramiques Techniques et Aquitaine Electronique.

Les équipes et équipements de PEARL seront repositionnées au sein du futur bâtiment PRIMES d'une surface de 2 600 m² environ, et dotés d'équipements spécifiques à ces nouvelles thématiques de recherche.

L'ENIT sera bénéficiaire des équipements et assurera en tant que futur propriétaire la maîtrise d'ouvrage de l'opération immobilière. L'établissement assurera également la gestion et la traçabilité des accès aux équipements et locaux de la plateforme conformément aux modalités décrites dans l'article 7 de la convention d'opération ci-jointe. Ces modalités prévoient en outre que les accès aux utilisateurs privés soient facturés à des tarifs reflétant les conditions normales de marché.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a délibéré en séance du 25 juin 2010 sur une participation à hauteur de 600 k€ sur 4 ans au financement du projet PRIMES. Le Conseil Communautaire du Grand Tarbes a délibéré en date du 17 septembre 2010 sur l'attribution d'une aide de 600 k€ étalée sur 4 ans au bénéfice de l'ENIT pour l'opération PRIMES. Le Bureau de Développement Economique des Pays de l'Adour a octroyé le 10 novembre 2010 une aide de 450 k€ au bénéfice de l'ENIT pour cette opération. L'Etat a annoncé sa volonté de participer, dans le cadre du CPER, à hauteur de 1 M€ au titre du FNADT et de 650 k€ au titre du budget opérationnel 150 (rectorat). Dès lors, il vous est proposé de soutenir cette opération, dans le respect de la règle des 3 tiers (1/3 Etat, 1/3 Région, 1/3 autres collectivités) inscrite au CPER, à hauteur de 1 650 k€, soit 25,78% d'une assiette globale de 6 400 k€ répartie entre 2 884 k€ d'immobilier et 3 516 k€ d'équipements. La Région Midi-Pyrénées interviendrait ainsi à même hauteur que l'Etat, et que les autres collectivités réunies, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS		
IMMOBILIER	2 884 k€	ETAT	1 650 k€	25,78%
EQUIPEMENT	3 516 k€	REGION	1 650 k€	25,78%
		Conseil Général des Hautes-Pyrénées	600 k€	
		Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes	600 k€	25,78%
		Bureau de Développement Economique des Pays de l'Adour	450 k€	
		FEDER Axe 1 (sollicité)	1 450 k€	22,66%
TOTAL	6 400 k€	Total	6 400 k€	

Le bilan des opérations financées au titre du volet recherche du CPER s'établit à 37 projets pour un coût global de 201,578 M€ avec un engagement de la Région à hauteur de 46,879 M€, de l'Etat à hauteur de 46,430 M€ et du FEDER à hauteur de 59,486 M€, les autres collectivités intervenant à hauteur de 28,874 M€.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Un crédit de 1 650 000,00 € est affecté selon les termes et conditions figurant dans le tableau financier et le cartouche, le versement interviendra sous réserve du respect du règlement financier en vigueur.

ARTICLE DEUX : La convention jointe en annexe est approuvée. La Région sera attentive notamment aux modalités d'accès à ces moyens pour les PME régionales, prévus aux articles 5 et 7 de la convention, prenant en compte les capacités et les besoins de ces PME.